

Compte rendu de séance

Séance du 15 Mai 2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mme THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILLANA Sandra à Mme CHAUVIERE Shiva, M. COULLON Jean à Mme THEVOT Florence

Absent(s) : M. GOSSET Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/05/2017

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 22/05/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SAMIN Nicolas

Complément de compte-rendu:

Après avoir validé le dernier compte-rendu, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Pressoir Bézard : subvention auprès du Conseil Départemental - annule et remplace la D-2017-013 - D-2017-034

FAJ / FUL - D-2017-035

SOFAXIS : convention tripartite de prélèvement automatique - D-2017-036

Rue de la Perrière : autorisation de substitution à France Télécom en vue de la préparation à l'enfouissement des réseaux secs - D-2017-037

ZE 16 - 17 : autorisation de passage du géomètre - D-2017-038

ZE 16 - 17 : acte notarié - D-2017-039

Affaires scolaires : achat de lits - D-2017-040

- **Pressoir Bézard : subvention auprès du Conseil Départemental - annule et remplace la D-2017-013**

réf : D-2017-034

Vu l'avis de la commission Finances du 13 février 2017,

Vu l'appel à projets d'intérêt communal du Conseil Départemental du Loiret,

Vu le devis d'INGENOV d'un montant de 100 000 euro avec un phasage en deux parties, une à 70 000 euro concernant la zone entre la rue de la Margottière et la rue des Billaudes, et l'autre à 30 000 euro concernant le reste de la rue du Pressoir Bézard vers Baule,

Vu les explications de madame le Maire sur les problématiques liées à cette rue (vitesse excessive, dégradation de la chaussée, réseau d'eau, emplacement de stationnement),

Vu les explications sur les travaux envisagés sur la rue Pressoir Bézard (passage surélevé, avaloirs supplémentaires, signalisation supplémentaire, etc),

Madame le Maire rappelle que lors des premières constructions dans ce lotissement, la Mairie avait préconisé de ne pas mettre de sous-sols. Certains propriétaires de l'époque n'ont pas suivi les préconisations.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après vérification, l'information des préconisations sur les sous-sols a été véhiculée uniquement à l'oral.

Messieurs SAMIN et JUHEL constatent que le milieu de la chaussée est plus haut que les trottoirs.

Monsieur SAMIN précise qu'il serait mieux de creuser le milieu de la chaussée et d'y installer des avaloirs.

Madame le Maire rappelle l'implantation du passage surélevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum autorisé dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal et d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **FAJ / FUL**

réf : D-2017-035

Vu l'exposé de madame le Maire,

Vu le courrier du Conseil Départemental du 19 avril 2017 concernant l'appel de fonds FAJ/FUL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer au financement de ces fonds.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **SOFAXIS : convention tripartite de prélèvement automatique**

réf : D-2017-036

Vu la convention de prélèvement automatique de norme SEPA reçue le 8 avril 2017 envoyée la société SOFAXIS,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention de prélèvement automatique de SOFAXIS.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Rue de la Perrière : autorisation de substitution à France Télécom en vue de la préparation à l'enfouissement des réseaux secs**

réf : D-2017-037

Vu l'exposé de madame le Maire,

Madame le Maire propose de demander une étude préalable pour l'enfouissement des réseaux secs dans le rue de la Perrière auprès du Conseil Départemental du Loiret et de se substituer à France Télécom uniquement pour les gainages traversants de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- la demande d'étude préalable pour l'enfouissement des réseaux secs dans la rue de la Perrière auprès du Conseil Départemental du Loiret
- la substitution à France Télécom pour l'enfouissement des gainages traversants de route
- les dépenses liées à cette opération
- madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **ZE 16 - 17 : autorisation de passage du géomètre**

réf : D-2017-038

Vu l'exposé de madame le Maire résumant les différentes avancées du projet (achat de la parcelle ZE 17 sur laquelle sera positionné le futur bassin de rétention) et les problématiques rencontrées (hangar agricole sur la parcelle ZE 16 - passage des réseaux dans une cour privée),

Madame le Maire propose un échange avec servitude d'une partie de la ZE17 avec une partie de la ZE 16 afin de garantir un passage aux engins agricoles.

L'achat et l'échange desdites parcelles nécessitent un rebornage général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'échange avec servitude d'une partie de la ZE 17 avec une partie de la ZE 16 afin de créer un chemin d'accès assez large pour le passage d'engins agricoles et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **ZE 16 - 17 : acte notarié**

réf : D-2017-039

Vu la délibération D-2017-038,

Vu la proposition de madame le Maire sur le fait de prendre à la charge de la Mairie les frais afférents à l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de prendre en charge les frais afférents à l'acte notarié et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Affaires scolaires : achat de lits**

réf : D-2017-040

Madame le Maire propose le report de ce point par manque d'informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Transports scolaires

Madame le Maire informe les élus que la compétence des transports scolaires a été transférée à la Région Centre Val de Loire.

Dorénavant les transports seront gratuits, les parents n'auront à payer que les frais de gestion d'un montant de 25 euro par enfant et maximum de 50 euro par foyer.

- Projet zéro pesticide

Madame le Maire informe les élus qu'Anaïs, notre stagiaire, travaille sur le projet zéro pesticide.

Cette dernière présente un résumé des actions réalisées à Blois, quelques actions réalisables à Messas et un premier jet d'un journal d'informations sur le thème du zéro pesticide.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet qui sera étudié en commission prochainement.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 juillet 2017 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 23/05/2017
Le Maire
Shiva CHAUVIERE